

<https://www.aefinfo.fr/depeche/722428-igesr-hceres-dgri-le-point-sur-les-processus-de-no...>

Anaïs Gérard

9 min read

## IGESR, HCERES, DGRI : le point sur les processus de nomination mis en pause par la censure du gouvernement

Trois processus de nomination à des fonctions stratégiques de l'éducation et de l'ESR ont été enclenchés et sont désormais en pause, dans l'attente de la nomination d'un nouveau gouvernement : les fonctions de chef de l'IGESR, de directeur général de la recherche et de l'innovation et de président du HCERES. Les deux premières sont des nominations en conseil des ministres, la troisième se fait par décret du président de la République après audition par les commissions de l'Assemblée et du Sénat. AEF info fait le point sur chacune des procédures, les candidats et les personnes auditionnées.



Les nominations des responsables de l'IGESR et de la DGRI sont prises en conseil des ministres. Pour le HCERES, c'est un décret du président de la République après audition

par les commissions parlementaires.

Depuis le 26 novembre, la secrétaire générale du gouvernement, Claire Landais, enchaîne les auditions de candidats à trois postes clés de l'éducation et de l'ESR :

- chef de l'Inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (MEN-MESR-MSJVA) ;
- directeur général de la recherche et de l'innovation (MESR) ;
- président du Haut Conseil d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (MESR).

Pour ces trois postes, la SGG préside les comités d'auditions. Pour nommer un homme ou une femme sur ces trois postes, il est nécessaire d'avoir des ministres qui proposent, et un conseil des ministres qui décide pour deux d'entre eux.

La censure du gouvernement de Michel Barnier votée par les députés le 4 décembre suspend ces trois procédures, dont l'une – le HCERES – dure depuis plus d'un an. Reste à savoir si le futur gouvernement les reprendra là où elles se sont arrêtées, avec les mêmes candidats auditionnés, ou s'il voudra les relancer.

IGESR : 4 candidats auditionnés sur 8 prétendants à partir du 5 décembre

Après la nomination de Caroline Pascal en juillet dernier à la Dgesco, pour la première fois depuis la fonctionnalisation de l'IGESR au 1er janvier 2023, la nouvelle procédure de recrutement du chef ou de la cheffe du service est appliquée : publication d'un avis de vacance le 24 octobre dernier, constitution d'un comité de sélection chargé de présélectionner les candidats qu'il souhaite auditionner et d'établir une liste classée du ou des candidats qu'il estime aptes et qui la transmet aux trois ministres de tutelle (lire sur AEF info).

Huit personnalités, dont 7 issues ou étant passées par l'IGESR, ont déposé leur candidature :

- Frédérique Alexandre-Bailly, directrice générale de l'Onisep,
- Christine Gavini, rectrice de Normandie et ancienne IGESR,
- Bertrand Jarrige, IGESR,
- Laurence Lefèvre, IGESR,

- Édouard Leroy, IGESR et secrétaire général de la DITP,
- Dominique Marchand, IGESR et ancienne présidente du Cnous,
- Olivier Sidokpohou, IGESR et responsable du collège "expertise disciplinaire et pédagogique",
- Anne Szymczak, cheffe de l'IGESR par intérim.

Quatre candidats – dont trois femmes – seront auditionnés par le comité de sélection ce 5 décembre – *a priori* les auditions sont maintenues –, selon les informations recueillies par AEF info : Christine Gavini, Bertrand Jarrige, Dominique Marchand et Anne Szymczak.

Ce comité est composé de Patrick Gérard, président adjoint de la section de l'administration du Conseil d'État, de Michel Rouzeau, chef du service de l'IGA, d'Isabelle Braun-Lemaire, Diese (ou son représentant), et Thierry Le Goff, secrétaire général des ministères chargés de l'Éducation nationale, de la Recherche et des Sports.

Il s'agit d'une nomination par décret en conseil des ministres, sur proposition des ministres de l'Éducation nationale, de l'ESR et des Sports, pour une durée de cinq ans, renouvelable pour trois ans. Et pour rappel, "il ne peut être mis fin de manière anticipée aux fonctions de chef d'un service d'inspection générale ou de contrôle que sur sa demande ou en cas d'empêchement ou de manquement à ses obligations déontologiques", selon l'article 7 du décret de mars 2022 relatif aux services d'inspection générale ou de contrôle et aux emplois au sein de ses services.

DGRI : les auditions ont eu lieu 26 novembre

Le poste de DGRI est vacant depuis le 11 septembre dernier et le départ de Claire Giry pour la présidence de l'ANR ([lire sur AEF info](#)). Les postes de DAC (directeur ou directrice d'administration centrale) ne font pas l'objet d'un avis de vacance ou d'un appel à candidatures publié au JO. Les candidats se font connaître auprès du SGG qui les auditionne tous ou certains, la composition du comité n'étant pas publique. Le ou la DGRI est nommé en conseil des ministres, sur proposition du ministre en charge de la Recherche.

Les auditions des candidats ont eu lieu le 26 novembre. Il s'agit de Nicolas Chaillet, IGESR et ancien adjoint au DGRI et chef du SSRI ; d'Estelle Iacona, ancienne présidente

de Paris-Saclay ; et de Cyril Moulin, ancien adjoint au DGRI et chef du SSRI. Selon les informations recueillies par AEF info depuis, une quatrième candidature aurait été déposée : celle de Stéphane Mazevet, directeur de l'Observatoire de la Côte d'Azur depuis juillet 2021, et auparavant chercheur à l'Observatoire de Paris (2011-2021) et doyen des sciences de PSL (2016-2018).

HCERES : les auditions de trois candidats ont eu lieu le 28 novembre

Le feuilleton de la nomination du président ou de la présidente du HCERES se poursuit. Il a démarré en septembre 2023 par le départ de Thierry Coulhon pour l'IP Paris. Ce n'est qu'en janvier 2024 qu'un premier appel à candidatures est publié ([lire sur AEF info](#)). Deux candidatures sont déposées un mois plus tard par Stéphane Le Bouler, président par intérim du HCERES, et Guillaume Gellé, président de France Universités, pour une prise de poste au plus tard le 30 octobre 2024.

Il ne se passe rien pendant plusieurs mois pour diverses raisons (recherche d'autres candidats par le MESR, mission parlementaire sur l'antisémitisme à l'université, dissolution de l'Assemblée nationale...) et la composition de la commission d'examen des candidatures n'est finalement publiée qu'au cœur de l'été ([lire sur AEF info](#)). Une fois le gouvernement de Michel Barnier nommé, un nouvel appel à candidatures est publié début octobre ([lire sur AEF info](#)).

Cette fois, les candidats affluent puisqu'ils sont 7 au total, trois femmes et quatre hommes, les deux candidats précédents ayant renoncé :

- [Mohammed Benlahsen](#), président de l'université de Picardie,
- [Coralie Chevallier](#), membre du directoire de l'Institut Curie et ancienne VP formation de PSL,
- [Catherine Dargemont](#), chargée de mission auprès du PDG du CNRS,
- [Michel Deneken](#), président de l'université de Strasbourg et d'Udice,
- [Frédéric Forest](#), IGESR,
- [Brigitte Sitbon](#), ex-IGESR,
- [Marc Schiltz](#), ex-DG du Luxembourg National Research Fund.

Trois candidats ont été auditionnés le 28 novembre par la commission d'examen des candidatures : Mohammed Benlahsen, Coralie Chevallier et Michel Deneken ([lire sur AEF](#)

info). Une incertitude demeurait fin novembre mais la commission a finalement choisi de ne pas auditionner l'ensemble des candidats.

Cette commission est composée d'Étienne Ghys, secrétaire perpétuel de la division des sciences mathématiques et physiques, sciences de l'univers et leurs applications de l'Académie des sciences ; Gilles Bloch, président du Muséum national d'histoire naturelle ; Grace Neville, professeure émérite à university College Cork.

Le HCERES est une API (autorité publique indépendante) et le processus de nomination est différent celui de l'IGESR et de la DGRI. En effet, sur la base des avis de la commission, le ministre de l'ESR propose un candidat au président de la République. Celui-ci propose ensuite la personne qu'il souhaite nommer et qui doit être auditionnée par les commissions de l'éducation de l'Assemblée nationale et du Sénat. La nomination est validée si "l'addition des votes négatifs dans chaque commission représente au moins trois cinquièmes des suffrages exprimés au sein des deux commissions".

La nomination est officialisée par un décret du président de la République, sachant que le président du HCERES doit faire partie des membres du collège du Haut Conseil qui, eux, sont nommés par arrêté du ministre de l'ESR.

Dépêche n° 722428